



Mérignac, le lundi 8 octobre 2018
N° 41 / FCD / LNA / Sports

RÈGLEMENT
DE LA SÉLECTION RÉGIONALE DE FUTSAL MASCULIN
« CHAMPIONNAT DE FUTSAL MASCULIN
DE LA LIGUE FCD NOUVELLE-AQUITAINE »
Saison 2018/2019

Référence : Règlement général des compétitions sportives de la Fédération des Clubs de la Défense.

P.J. :
- Annexe 1 : Formulaire de remboursement des frais d'arbitrage,
- Annexe 2 : Formulaire d'entente préalable des rencontres,
- Annexe 3 : Feuille de matchs.

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

La ligue FCD Nouvelle-Aquitaine organise, le championnat régional de futsal, qualificatif pour les huitièmes de finale du championnat de France.

Pour la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine, une phase de poule régionale du championnat de futsal se déroulera du mois d'octobre à avril 2019.

Une note d'organisation annuelle précisera le calendrier de la compétition.

Animateur Technique Ligue (A.T.L.):

➤ David VINCQ ☎ 06 32 71 02 17 ✉ tchovincq@orange.fr

ARTICLE 2 - PARTICIPATION, DÉROGATIONS ET RESTRICTIONS

2.1. Participation des clubs

Le championnat régional de futsal est ouvert à tous les clubs de la Ligue FCD Nouvelle Aquitaine.
La participation des clubs est confirmée par leur enregistrement sur SYGEMA.

ATTENTION

Cette année, les clubs doivent inscrire leur équipe dans SYGEMA et non plus la composition nominative. Cependant les clubs doivent veiller à la prise de licence de chacun des participants, étant précisé que la non prise de licence entraînera des sanctions.

2.2. Composition des équipes.

Chaque équipe est composée de dix joueurs au maximum inscrits sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

2.3. Qualification des joueurs.

Pour être qualifiés, les joueurs doivent détenir la licence FCD au titre du club engagé, établie pour la saison en cours, à savoir du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 et dûment complétée par l'intéressé et le club. Le certificat de non contre-indication à la pratique du futsal en compétition est détenu, pour chaque joueur, par le club. L'A.T.L. doit contrôler les licences et certificat médicaux des participants. **En outre, tout représentant du comité directeur de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine peut procéder à un contrôle lors des rencontres.**

AUCUN JOUEUR N'EST ADMIS À PARTICIPER À LA RENCONTRE S'IL N'EST PAS EN POSSESSION DE LA LICENCE POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT.

2.4. Dérogations et restriction de participation.

2.4.1. Pour la saison en cours, un même joueur ne peut pas participer à cette compétition au titre de plusieurs clubs ou équipes affiliés FCD.

2.4.2. Pour la saison en cours, un joueur muté a la possibilité de participer à cette compétition avec son club d'origine ou son club d'accueil.

2.4.3. Pour toute la durée de la compétition, une dérogation permet la **mixité et le surclassement** de catégorie.

ARTICLE 3 - DÉROULEMENT

3.1. Organisation générale.

Le championnat régional de futsal de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine se déroule sur une demi-saison sportive. Les équipes se rencontrent, soit sous forme championnat (en match aller et retour) ou en organisation de plateaux selon le nombre de clubs inscrits.

Le calendrier est déterminé en début de saison, pour chacune des journées. Les équipes ont deux ou trois semaines pour s'entendre sur le lieu et la date de la rencontre. Lorsqu'une équipe annule une rencontre au dernier moment, gymnase fermé ou autre, elle aura la rencontre perdue. La demande de report d'une rencontre doit être faite auprès de l'A.T.L. et de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine avec demande écrite au plus tard dans un délai de 48 heures avant la date du match.

L'équipe qui possède un créneau pour un gymnase est prioritaire contre une équipe qui ne dispose pas d'une infrastructure. Le but est d'effectuer tous les matchs.

3.2. Calendrier.

3.2.1. A partir des engagements parvenus pour la date limite indiquée sur SYGEMA (**17 octobre 2018**), l'A.T.L.-établit un calendrier qu'il transmet aux clubs engagés. La durée de compétition est de six mois, débute à la mi-octobre et se termine avant le 9 mars 2019. Le calendrier doit être impérativement respecté.

3.2.2. Les matchs se déroulent du lundi au dimanche, par entente mutuelle entre les clubs.

L'équipe qui reçoit doit impérativement contacter son adversaire et lui proposer différentes dates pour disputer le match. L'équipe adverse doit obligatoirement en accepter une. L'esprit étant de jouer toutes les rencontres.

Dans le cas où aucun accord entre les deux clubs n'a abouti, les deux clubs doivent en faire part à l'A.T.L. qui déterminera la date de la rencontre. Le club ne pouvant pas respecter les dates limites doit se conformer aux exigences de l'autre partie, à savoir accepter la date et, éventuellement, le déplacement.

Dans tous les cas de figure et afin de ne léser aucune des parties, la décision finale appartient à l'animateur technique ligue ainsi qu'à la ligue.

3.2.3. Le championnat se déroule en liaison avec l'animateur technique ligue, responsable de la compétition. Les résultats (feuille de match) lui sont communiqués par texto immédiatement après le match puis par mail par l'arbitre ou à défaut par l'équipe vainqueur, ainsi qu'à la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine dans les meilleurs délais (fcd.liguena@gmail.com).

3.3. Terrain.

Les matchs du championnat régional de futsal de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine doivent se dérouler sur un terrain de handball, homologué par la FFH.

3.4. Organisation des rencontres.

3.4.1. Le club organisateur est chargé :

- > de trouver un terrain réglementaire,
- > d'assurer la sécurité et, en particulier, le soutien sanitaire,
- > d'accueillir la ou les équipe(s) visiteuse(s) et le délégué sportif.

3.4.2. Chaque équipe doit être en mesure de présenter un ballon à l'arbitre.

3.4.3. Les maillots doivent être numérotés et les numéros correspondre aux noms portés sur la feuille de match.

3.4.4. La couleur des maillots des équipes est celle précisée lors de leur engagement. Au cas où deux équipes ont la même couleur, l'équipe recevant doit changer de couleur de maillot.

3.4.5. La feuille de match **entièrement remplie** doit être adressée, au plus tard, ***dans les 48 heures***, par l'arbitre ou à défaut par l'équipe vainqueur à l'A.T.L. par courrier, fax ou courriel, ainsi qu'à la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine par mail. Une photocopie devra être conservée en archive en cas de perte du courrier.

3.5. Arbitrage

L'arbitrage des rencontres est confié :

> Lors de la phase de poule, à un arbitre officiel. L'arbitre est à demander par écrit, avec un préavis minimum **de quinze jours**, par le club organisateur à l'A.T.L., et copie à la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

> À compter des phases nationales, à un arbitre officiel. L'arbitre est à demander par écrit, avec un préavis minimum **de quinze jours**, par le club organisateur à l'A.T.L., et copie à la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

> Les frais d'arbitrage sont remboursés par la Ligue Nouvelle-Aquitaine sur présentation de l'annexe 3 dûment signée par le président du club ou son représentant, accompagnée **des pièces justificatives officielles** (facture de la FFF).

3.6. Règlement

La durée des matchs est de deux périodes de vingt minutes entrecoupées d'une période de repos de dix minutes à partir du moment où les joueurs sont aux vestiaires.

3.7. Classement

Si à la fin du championnat régional, plusieurs équipes se trouvaient à égalité de points, elles seraient départagées de la façon suivante :

- Goal-average général (différence entre les buts marqués et ceux encaissés sur l'ensemble des rencontres).
- Goal-average particulier (résultat direct opposant les deux équipes à égalité).

ARTICLE 4 - RECOMPENSE

Le champion de futsal Nouvelle-Aquitaine se verra attribuer une coupe pour sa victoire et sera qualifié pour la phase inter-régionale des championnats de France (qui devra être terminée avant le 24 mai 2019).

ARTICLE 5 - RÉSERVES, RÉCLAMATIONS ET SANCTIONS

Pour être prises en compte par la commission de discipline de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, les réserves doivent être formulées de la manière suivante :

5.1. Si elles portent sur la qualification ou l'identité d'un ou plusieurs joueurs :

- > elles doivent être transcrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre,
- > elles doivent être nominales et motivées,
- > elles sont confirmées par le président du club concerné par lettre recommandée dans les 48 heures ouvrables suivant le match concerné et adressées au secrétariat de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine, accompagnées d'un chèque d'un montant de 50€ à l'ordre de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine. Un remboursement sera effectué au club en cas d'intervention justifiée.

5.2. Si elles portent sur des questions techniques :

- > elles doivent être formulées à l'arbitre par le capitaine plaignant à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée ou, au plus tard, à l'arrêt de jeu suivant, en présence du capitaine adverse.

- > elles doivent être inscrites à l'issue du match par l'arbitre sur la feuille de match et être contresignées par les deux capitaines.

- > elles sont confirmées par le président du club concerné par lettre recommandée dans les 48 heures ouvrables suivant le match concerné et adressées au secrétariat de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine, accompagnées d'un chèque d'un montant de 50€ à l'ordre de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine. Un remboursement sera effectué au club en cas d'intervention justifiée.

5.3. Appel.

Tout club peut interjeter appel (sous huitaine à partir de la date de notification) par lettre recommandée auprès du président de la commission d'appel de la Fédération suite à une décision prise par la commission de « Discipline » de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

5.4. Faute grave.

En cas de faute grave, les dossiers sont transmis pour suite à la commission compétente de la FFF.

5.5. Sanctions sportives.

Conformément à la réglementation de la FFF, un carton rouge (exclusion définitive) entraîne automatiquement la suspension du joueur pour la rencontre suivante. Les sanctions peuvent engendrer plusieurs matchs de suspension, la commission de discipline de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine étant chargée de statuer sur les dossiers disciplinaires.

Rappel : une exclusion temporaire équivaut à un carton jaune, définitive à un carton rouge. Ces sanctions doivent être impérativement notifiées sur la feuille de match.

5.6. Sanctions financières.

Pour la saison 2018-2019, il n'y a pas de sanctions financières pour les joueurs ayant reçu des sanctions administratives. (Expulsions temporaire ou définitives).

ARTICLE 6 - FORFAIT

6.1. Tout club déclarant forfait général doit aviser immédiatement par courriel l'A.T.L. et la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition ou la date de la prochaine rencontre.

6.2. Tout club déclarant forfait pour une rencontre doit en aviser par courriel l'A.T.L., la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine et le responsable de l'équipe adverse au moins 48h avant la date du match.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

7.1. Documents à présenter avant le match.

Les seules feuilles de match à utiliser sont celles mises en places par la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine et sur lesquelles toutes les rubriques doivent être renseignées.

- > La feuille de match envoyée incomplète ou incorrectement remplie entraîne un avertissement.
- > Le second avertissement peut entraîner la perte de points au classement du championnat.

Pour participer à l'épreuve, chaque joueur doit présenter les documents suivants :

- > Licence de la FCD au titre du club engagé pour la saison 2018-2019,
- > Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du futsal ou du football en compétition, pour chaque joueur, sera détenu par le club et obligatoirement présenté avant chaque rencontre aux personnes habilitées à contrôler les documents.

7.2. Contrôle des documents

Les licences sont contrôlées avant la rencontre, en présence de l'arbitre, par le capitaine ou un dirigeant de chaque équipe qui peut demander à voir les joueurs. Ces documents peuvent également être vérifiés par l'A.T.L. ou tout représentant de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 8 - FRAIS DE PARTICIPATION

L'engagement à cette compétition est de **40 EUROS**. Les frais relatifs aux déplacements des équipes sont à supporter par les clubs.

ARTICLE 9 - SOUTIEN SANITAIRE

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la fédération des clubs de la Défense (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

ARTICLE 10 - ASSURANCE

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat de responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que du contrat d'assurance automobile souscrit par la Fédération auprès de la GMF.

ARTICLE 11 - LUTTE CONTRE LE DOPAGE

En accord avec les directives du Ministère chargé des sports et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles anti-dopage peuvent être pratiqués au cours des compétitions.

ARTICLE 12 - DEVELOPPEMENT DURABLE

La Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine milite pour que ses activités soient réalisées dans le respect des règles élémentaires du développement durable ; dans cette optique, les bonnes pratiques environnementales seront privilégiées, l'ensemble des documents relatifs à cette compétition sera transmis par email, et, à l'issue de la compétition, les lieux seront laissés propres.

ARTICLE 13 - DROIT A L'IMAGE

L'inscription entraîne le renoncement tacite de chaque participant à son droit à l'image et l'autorisation de toute publication comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 14 - COMPTE-RENDU

À l'issue du championnat, l'A.T.L. adressera, au responsable de la Commission Sportive de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine, un compte-rendu sur le déroulement de la compétition ainsi que les résultats détaillés et le bilan financier accompagné des originaux des factures et pièces justificatives.

Gérard GONTARD
Président de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine



Destinataires :

- Président(e)s des clubs de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

Copies :

- Conseiller Technique Sportif National Futsal,
- Animateur Technique Ligue Futsal,
- Responsable de la Commission Sportive de Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine,
- Membres de la commission sportive de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine,
- Archives.

ANNEXE 1

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE FUTSAL MASCULIN
DE LA LIGUE FCD NOUVELLE AQUITAINE**

Saison 2018/2019

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ARBITRAGE

Numéro d'affiliation à la Fédération _____

Nom et adresse du club organisateur : _____

Date : _____

Club recevant : _____

Club visiteur : _____

Niveau de la compétition : _____

Nom de ou des arbitres : _____

Frais d'arbitrage : _____ €

Joindre obligatoirement la facture FFF

Date : _____

Signature du président du club ou de son représentant :

Destinataire : (avec convocation arbitrage) :

- Fédération des Clubs de la Défense / Ligue FCD NOUVELLE-AQUITAINE

Détachement air 204

223 rue de Bègles

CS 21152

33068 Bordeaux Cedex

ANNEXE 2

**CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE FUTSAL MASCULIN
DE LA LIGUE FCD NOUVELLE-AQUITAINE**

Saison 2018/2019

Entente

sur la date d'une rencontre du championnat de FUTSAL

CLUB A

Numéro d'affiliation

.....

Nom du club

.....

Je soussigné

(Nom, prénom et n° de licence du responsable)

.....

.....

CLUB B

Numéro d'affiliation

.....

Nom du club

.....

Je soussigné

(nom, prénom et n° de licence du responsable)

.....

.....

donne mon accord pour disputer la rencontre

..... VS.....

le : *(jour, date et heure)*

.....

.

à

Type de surface :

Fait à, le

(signature et cachet du club)

Fait à, le


(signature et cachet du club)

NOTA : Après approbation, le club B est chargé de l'expédition d'un exemplaire aux destinataires suivants

DESTINATAIRES

- Président du club A,
- Responsable de la commission sportive de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine,
- L'A.T.L.,
- Secrétariat de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

ANNEXE 3

	Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE FUTSAL Feuille de match Phase de Poule (après inscription sur SYGEMA) SAISON 2018 / 2019		
	Journée :	NOM DES ÉQUIPES	RÉSULTAT EN LETTRES
Date :	DOM :		
Lieu :	EXT :		

ÉQUIPE A DOMICILE					ÉQUIPE A L'EXTÉRIEURE						
N° Maillot	Blessé	Exposé	Averti	Nom et Prénom des joueurs	N° de licence	N° Maillot	Blessé	Exposé	Averti	Nom et Prénom des joueurs	N° de licence
1						1					
2						2					
3						3					
4						4					
5						5					
6						6					
7						7					
8						8					
9						9					
10						10					
Nom et signature Capitaine:					Nom et signature Capitaine:						
Nom délégué:			N° licence:		Nom délégué:				N° licence:		

ARBITRE BÉNÉVOLE		
Nom:	N° de licence:	Club:

Réclamations, réserves et observations diverses - SIGNATURES OBLIGATOIRES		
Capitaine recevant	Arbitre	Capitaine visiteur

PARTIE RÉSERVÉE À L'ARBITRE - LISTE DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES ou JOUEURS BLESSÉS						
Minute	N° Joueur	Nom et Prénom du joueur	N° de licence	Club	Couleur carton	Motif / Blessure